



## COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE du 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt deux mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après  
convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE

**Etaient présents** : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, K. ORCEL, D. DIAZ, C. BALTRONS, A. NAYRAC, B. LACAN, B. NIEL, L. HELLI, B. SOULIE, E. PLATET, N. LEFEVERE, N. FORT, P. GINESTE, D. DUCROS, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, H. RICHARD, K. SEKLAN, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, F. FABRE, N. TUFFERY, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT, N. CHIOTTI.

**Etaient excusés** : S. AYOT (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), A. DALLE (POUVOIR A N. TUFFERY), P. BARAILLE (POUVOIR A I. CAMBEFORT), P. RAMONDENC (POUVOIR A D. BROUGNOUNESQUE),

**Etaient absents** :

**Secrétaire de séance** : MONSIEUR NICOLAS LEFEVERE

**Secrétaire auxiliaire de séance** : MONSIEUR F. TARRISSE, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



**18h30** – Ouverture de la séance.

Monsieur TARRISSE, Directeur Général des Services fait l'appel.

### **Monsieur le Maire**

« Nous devons approuver le compte rendu du précédent Conseil Municipal. Je pense qu'il y a une modification à faire. Est-ce qu'il y a des modifications ou des remarques sur le précédent compte rendu ? »

### **Monsieur BROUGNOUNESQUE**

« Par rapport à l'élection de Madame CAMBEFORT, il y avait un petit problème. Est-ce qu'il est possible de revoir la chose ? »

### **Monsieur le Maire**

« L'erreur sera rectifiée dans le compte rendu du conseil. Sous réserve de rectification de cette erreur, je mets ce compte rendu aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Une abstention (Michel DURAND). Il est adopté. »

### **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :**

**01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément à l'article L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"**

Monsieur le Maire fait lecture de la délibération

***Le Conseil Municipal prend acte***

## **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :**

### **02. "Désignation des délégués non élus au sein du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat".**

« Je vous rappelle que nous avons désigné nos propres représentants à ce conseil d'administration. Il convient avec cette délibération de compléter le conseil d'administration avec une part des représentants des collectivités locales qui se décomposent avec une partie d'élus au sein de l'organe délibérant qui sont les noms que vous avez inscrit sur la délibération. Ensuite des personnalités qualifiées qui sont au nombre de trois. Nous avons un collègue de locataire et un collègue de socioprofessionnels avec les institutions qui sont représentées et énumérées ci-dessous pour un total du conseil d'administration à 17 personnes. Je vous propose de désigner dans le collège des collectivités locales, Madame Danièle VERGONNIER, Maire de La Cresse en qualité d'élu d'une collectivité du ressort de compétence de l'office autre que celle de rattachement, Madame Sabine GOUTTI et Monsieur Michel GALANDRIN en tant que personnalités qualifiées en matière d'urbanisme et de logement, d'environnement et de financement de ces politiques et Monsieur Mawrick COMPAN en qualité de représentant d'associations avec objet d'insertion, de logement des personnes défavorisées. En qualité de représentants d'associations socioprofessionnelles, la CAF nous a proposé Monsieur Serge LOPES, UDAF Nicole SALTEL, le groupe CILEO Francis SOULIE et l'union locale CGT Gilbert SANTIN. Je vous propose d'approuver à main levée l'ensemble de ces personnes désignées. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les votes pour. »

*Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :*

#### **1. DE DESIGNER**

- **Madame VERGONNIER**, Maire de La Cresse en qualité d'élu d'une collectivité du ressort de compétence de l'Office autre que celle de rattachement,
  - **Madame Sabine GOUTTI et Monsieur Michel GALANDRIN** en tant que personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales,
  - **Monsieur Mawrick COMPAN** en qualité de représentant d'association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées et agréée dans les conditions prévues à l'article R. 441-9-1 du code de la construction et de l'habitation.
  - en qualité de représentants d'associations socio-professionnelles suivantes :
    - ∞ **CAF : Serge LOPEZ**
    - ∞ **UDAF : Nicole SALTEL**
    - ∞ **Groupe CILEO : Francis SOULIE**
    - ∞ **Union Locale CGT : Gilbert SANTIN**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.**

**Adopté par : 29 voix pour**

**6 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

### **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 03 :**

#### **03. "Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Etablissement des Maisons de retraite"**

« Considérant que le Centre Hospitalier de Millau est gestionnaire des Maisons de Retraite Saint-Michel et l'Ayrolle. Considérant que ce Centre Hospitalier de Millau sollicite la Ville aux fins de désignation, à titre consultatif, d'un représentant de son Conseil Municipal, au sein du Conseil d'Etablissement des Maisons de Retraite. Considérant que ce représentant est chargé de contribuer à l'amélioration des conditions d'insertion des personnes âgées dans le milieu local, notamment au niveau de l'aménagement des quartiers. Compte tenu de ces éléments, je vous propose de désigner un représentant du conseil municipal auprès du conseil d'établissement. En ce qui concerne la majorité, je propose la candidature de Monsieur Bernard NIEL. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, je vous propose de procéder au vote à main levée. Est-ce qu'il y a des objections au vote à main levée ? Merci. Je mets cette proposition aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci. »

*Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :*

- 1. DE DESIGNER Monsieur Bernard NIEL** pour représenter la Ville au sein du Conseil d'Etablissement des Maisons de Retraite de Saint-Michel et l'Ayrolle,
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire** ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

**Adopté par : 29 voix pour**

**6 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

### **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 04 :**

#### **04. "Désignation d'un représentant Défense auprès du Ministère de la Défense"**

« Le groupe majoritaire vous propose la candidature de Monsieur Richard FAYET. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Je vous propose si vous en êtes d'accord de procéder au vote à main levée. Est-ce qu'il y a des objections sur le vote à main levée ? Pas d'objection. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les votes pour. »

*Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :*

- 1. DE DESIGNER Monsieur Richard FAYET** en tant que correspondant défense de la Ville auprès du Ministère de la défense ;
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire** ou son représentant à signer tout les documents découlant de ce dossier.

**Adopté par : 29 voix pour**

**6 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 05 :**

**05. "Désignation des représentants de la Ville aux Conseils d'Administration du Collège et des Lycées"**

« Nous avons trois groupes à désigner pour le lycée Jean Vigo, pour le lycée professionnel Jean Vigo, pour le collège Marcel Aymard. Nous avons à chaque fois 2 titulaires et 2 suppléants pour chaque groupe. Pour le lycée Jean Vigo, le groupe majoritaire propose en qualité de titulaires Madame Christelle BALTRONS et Madame Bérénice LACAN et en tant que suppléante, Madame Nathalie FORT et Madame Laaziza HELLI. Pour le Lycée professionnel Jean Vigo, le groupe majoritaire propose en tant que titulaires Madame Nathalie FORT et Madame Laaziza HELLI et en tant que suppléantes Madame Christelle BALTRONS et Madame Bérénice LACAN. Enfin pour le collège Marcel Aymard, le groupe majoritaire propose pour les titulaires Christelle BALTRONS et Elodie PLATET et pour les suppléants Bérénice LACAN et Karine ORCEL. Est-ce qu'il y a des candidats pour ces représentations ? Pas d'autre candidat. Je propose si vous en êtes d'accord de procéder à un vote à main levée. Est-ce qu'il y a des objections sur le vote à main levée ? Pas d'objection. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les vote pour. »

*Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :*

**1. DE DESIGNER les délégués suivants :**

<b>DESIGNATION AUX CONSEILS D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES</b>	
<b>Lycée Jean VIGO</b>	<b>Titulaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Christelle BALTRONS</li><li>- Bérénice LACAN</li></ul> <b>Suppléants :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nathalie FORT</li><li>- Laaziza HELLI</li></ul>
<b>Lycée professionnel Jean VIGO</b>	<b>Titulaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nathalie FORT</li><li>- Laaziza HELLI</li></ul> <b>Suppléants :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Christelle BALTRONS</li><li>- Bérénice LACAN</li></ul>
<b>Collège Marcel AYMARD</b>	<b>Titulaires</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Christelle BALTRONS</li><li>- Elodie PLATET</li></ul> <b>Suppléants :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Bérénice LACAN</li><li>- Karine ORCEL</li></ul>

**2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.**

**Adopté par : 29 voix pour**

**6 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

## **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 06 :**

### **06. "Désignation des représentants de la Ville dans divers organismes extérieurs"**

« Il y a une liste d'organismes extérieurs, PACT AVEYRON, Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Rouergue (CPIE), Accueil Millau Ségur, Association Myriade, Maison des Jeunes et de la Culture, Comité de Coordination en faveur des Personnes Agées, Association de Bienfaisance et de gestion du Foyer Soleil, UMM Service à Domicile, Les Amis du Musée de Millau et des Causses, Association de Valorisation Espace Causses et Cévennes (AVECC), Le Jardin du Chayran, Service Interentreprises de Santé au Travail (SIMCA). Nous allons voter représentation par représentation pour que les choses soient plus limpides. Nous allons commencer pour le représentant au PACT AVEYRON, nous avons un représentant titulaire. Le groupe majorité propose Monsieur NAYRAC. Est-ce qu'il y a d'autre candidat ? Pas d'autre candidat. Je vous propose de voter à main levée. Est-ce qu'il y a des objections au vote à main levée ? Pas d'objection. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Est-ce qu'il y a des voix pour. C'est pour vous changer un peu, des voix pour, merci. Il faut changer le rythme un peu parce qu'il y a beaucoup de choses à voir et vous allez voir que cela va être long. Merci pour Monsieur NAYRAC.

Conseil d'administration du CPIE : nous avons deux titulaires, deux suppléants, le groupe majorité propose comme titulaires Karine ORCEL et Nicolas LEFEVERE et comme suppléants Alain NAYRAC et Hugues RICHARD. Est-ce qu'il y a d'autre candidat ? Pas d'autre candidat. Je vous propose que nous procédions de voter à main levée. Est-ce qu'il y a des objections sur le vote à main levée ? Pas d'objection. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les votes pour.

Association Accueil Millau Ségur, conseil d'administration : nous avons un titulaire, le groupe majoritaire propose Barbara OZANEUX. Est-ce qu'il y a d'autre candidat ? Pas d'autre candidat. Je vous propose que nous procédions de voter à main levée. Est-ce qu'il y a des objections sur le vote à main levée ? Pas d'objection. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les votes pour.

Association MYRIADE, conseil d'administration : nous avons un représentant, le groupe majoritaire propose Bernard NIEL. Est-ce qu'il y a d'autre candidat ? Pas d'autre candidat. Je vous propose de voter à main levée. Est-ce qu'il y a des objections sur le vote à main levée ? Pas d'objection. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les votes pour.

Maison des Jeunes et de la Culture, conseil d'administration : nous vous signalons que le Maire de Millau est membre de droit et nous avons deux représentants. Le groupe majoritaire propose Karine ORCEL et Bérénice LACAN. Est-ce qu'il y a d'autre candidat ? Pas d'autre candidat. Je vous propose de voter à main levée. Est-ce qu'il y a des objections sur le vote à main levée ? Pas d'objection. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les votes pour.

Comité de coordination en faveur des personnes âgées au conseil d'administration : nous avons un représentant. Le groupe majoritaire propose Bernard NIEL. Est-ce qu'il y a d'autre candidat ? Pas d'autre candidat. Je vous propose de voter à main levée. Est-ce qu'il y a des objections sur le vote à main levée ? Pas d'objection. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les votes pour.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>INSTANCES</b>	<b>REPRESENTANTS</b>
<i>PACT AVEYRON</i>	<i>Conseil d'Administration</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 titulaire : Alain NAYRAC</li> </ul>
<i>Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Rouergue (CPIE)</i>	<i>Conseil d'Administration</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 titulaires : Karine ORCEL Nicolas LEFEVERE</li> <li>• 2 Suppléants : Alain NAYRAC Hugues RICHARD</li> </ul>
<i>Accueil Millau Ségur</i>	<i>Conseil d'Administration</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 titulaire : Barbara OZANEUX</li> </ul>
<i>Association MYRIADE</i>	<i>Conseil d'Administration</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 titulaire : Bernard NIEL</li> </ul>
<i>Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)</i>	<i>Conseil d'Administration</i>	<i>Monsieur le Maire (membre de droit)</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 représentants : Karine ORCEL Bérénice LACAN</li> </ul>
<i>Comité de Coordination en faveur des Personnes Agées</i>	<i>Conseil d'Administration</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 titulaire : Bernard NIEL</li> </ul>

**Adopté par : 29 voix pour**

**6 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Association de bienfaisance et de gestion du Foyer Soleil, conseil d'administration, Monsieur le Maire est membre de droit ou son représentant, Monsieur NIEL et nous devons désigner trois titulaires dont deux titulaires pour le groupe majoritaire, un titulaire pour le groupe d'opposition. Pour le groupe majoritaire, nous avons Monsieur SEKRAN et Monsieur SOLIER et le groupe de Madame GAZEL, nous a proposé la candidature de Madame TUFFERY. Est-ce qu'il y a d'autre candidat ? »

### **Monsieur BROUGNOUNESQUE**

« Nous proposons Monsieur CHIOTTI. »

### **Monsieur le Maire**

« Nous allons être amenés à voter à bulletin secret. Je vais vous rappeler les candidats dès que vous aurez les bulletins. Je me permets de vous rappeler les candidats, Monsieur Karl SEKRAN et Monsieur Thierry SOLIER pour le groupe majorité, Madame Nadine TUFFERY et Monsieur Nicolas CHIOTTI. Il faut trois noms sur votre bulletin. Est-ce qu'il y a deux scrutateurs volontaires pour le dépouillement ? Je vous donne les résultats de nos représentants au Foyer Soleil : Karl SEKRAN 35 voix, Thierry SOLIER 35 voix, Nadine TUFFERY 8 voix, Nicolas CHIOTTI 24 voix et Michel DURAND 1 voix, donc sont désignés au conseil d'administration Karl SEKRAN, Thierry SOLIER et Nicolas CHIOTTI.

<i>Association de Bienfaisance et de gestion du Foyer Soleil</i>	<i>Conseil d'Administration</i>	<i>Monsieur le Maire (membre de droit) ou son représentant : Bernard NIEL</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 titulaires : Karl SEKRAN Thierry SOLIER Nicolas CHIOTTI</li> </ul>
--	---------------------------------	---

### **Vote à bulletin secret :**

- Karl SEKRAN : 35 voix pour
- Thierry SOLIER : 35 voix pour
- Nicolas CHIOTTI : 24 voix pour

Union des Mutualistes Millavoises – service à domicile, nous devons désigner deux membres de droit. Nous proposons Maryse DAURES et Annie BLANCHET. En ce qui concerne Maryse DAURES, il fallait que ce soit un membre du conseil d'administration donc Maryse DAURES est déjà membre du conseil d'administration. Est-ce qu'il y a d'autre candidat, avec une jolie musique introductive ? Pas d'autre candidat. Je vous propose de voter à main levée. Est-ce qu'il y a des objections sur le vote à main levée ? Pas d'objection. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les votes pour.

<i>UMM Service à Domicile</i>	<i>Association et Conseil d'administration</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>2 membres de droit :</i> <i>Maryse DAURES</i> <i>Annie BLANCHET</i></li> </ul> <p><i>Dont un membre du Conseil d'Administration</i> <i>Maryse DAURES</i></p>
-------------------------------	--	--

**Adopté par : 29 voix pour**

**6 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

Amis du Musée de Millau et des Causses, conseil d'administration : nous avons trois titulaires. Nous proposons deux titulaires du groupe majoritaire, Karine ORCEL et Nathalie FORT et un membre représentant l'opposition. Le groupe de Madame GAZEL, nous a proposé la candidature d'Albine DALLE et le groupe de Monsieur RAMONDENC, la candidature de Nicolas CHIOTTI. Je vous propose de passer au vote à bulletin secret. Je vous rappelle, nous avons trois représentants. Je vous rappelle les candidats, Karine ORCEL, Nathalie FORT, Albine DALLE et Nicolas CHIOTTI. Pour les trois représentants au conseil d'administration des amis du Musée, ont obtenus Karine ORCEL 27 voix, Nathalie FORT 27 voix, Albine DALLE 11 voix, Nicolas CHIOTTI 18 voix, Michel DURAND 2 voix donc sont élus au conseil d'administration des Amis du Musée, Karine ORCEL, Nathalie FORT et Nicolas CHIOTTI.

<i>Les Amis du Musée de Millau et des Causses</i>	<i>Conseil d'Administration</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>3 titulaires :</i> <i>Karine ORCEL</i> <i>Nathalie FORT</i> <i>Nicolas CHIOTTI</i></li> </ul>
---	---------------------------------	---

**Vote à bulletin secret :**

- *Karl SEKLAN : 27 voix pour*
- *Thierry SOLIER : 27 voix pour*
- *Nicolas CHIOTTI : 18 voix pour*

Association de valorisation espace Causses et Cévennes, nous avons un représentant, le groupe majoritaire propose la candidature de Daniel DIAZ. Est-ce qu'il y a d'autre candidature ? Pas d'autre candidat. Je vous propose de voter à main levée. Est-ce qu'il y a des objections sur le vote à main levée ? Pas d'objection. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les votes positifs.

Le Jardin du Chayran, un titulaire et le groupe majoritaire propose la candidature de Christelle BALTRONS. Est-ce qu'il y a d'autre candidat ? Pas d'autre candidat. Je vous propose de voter à main levée. Est-ce qu'il y a des objections sur le vote à main levée ? Pas d'objection. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les votes pour.

Le service interentreprises de santé au travail, un titulaire, le groupe majoritaire propose la candidature de Laaziza HELLI. Est-ce qu'il y a d'autre candidat ? Pas d'autre candidat. Je vous propose de voter à main levée. Est-ce qu'il y a des objections sur le vote à main levée ? Pas d'objection. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les votes pour.

<i>Association de Valorisation Espace Causses et Cévennes (AVECC),</i>	<i>Association</i>	• <i>1 représentant : Daniel DIAZ</i>
<i>Le Jardin du Chayran</i>	<i>Association</i>	• <i>1 titulaire : Christelle BALTRONS</i>
<i>Service Interentreprises de Santé au Travail</i>	<i>Conseil d'Administration</i>	• <i>1 titulaire : Laaziza HELLI</i>

**Adopté par : 29 voix pour  
6 abstentions**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

### **Madame GAZEL**

« Une petite précision, si à l'avenir on pouvait nous appeler le groupe d'opposition de gauche par exemple, parce que le groupe de Madame GAZEL, cela à moins de sens que le groupe d'opposition de gauche. Je vous remercie. »

### **Monsieur le Maire**

« Je vous rappelle que nous allons travailler sur le règlement intérieur où les groupes seront clairement identifiés avec les appellations qu'à partir de ce moment-là cela sera tout à fait formel et cadré. Pour l'instant, vous êtes chef de file de ce groupe donc c'est pour cela que nous vous désignons comme ça. »

### **Monsieur FABRE**

« J'ajoute que vous pouvez presque nous appeler le groupe de l'opposition puisqu'au vu des votes que nous venons de vivre, visiblement nous sommes la seule opposition de ce conseil. »

### **Monsieur le Maire**

« Dans le même logique que ce que vous venez de dire, pendant le précédent mandat nous aurions dû qualifier Monsieur ALIROL de groupe majoritaire puisque vous aviez systématiquement voté pour lui la réciproque dans l'autre sens. »



## **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 07 :**

### **07. "Composition de la Commission Communale des Impôts Directs"**

« Nous avons un certain nombre de représentants dans cette commission, 16 titulaires et 16 suppléants. Vous avez la liste des personnes qui ont acceptées de siéger dans cette commission. Je vous propose de passer aux voix pour accepter cette liste. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Donc cette délibération est adoptée, merci. »

**Adopté par : 29 voix pour  
6 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

« Nous allons passer à la délibération n°8, nous allons commencer une longue série de délibérations à caractère financier. Je vais vous expliquer le déroulement de ces délibérations qui va être un petit peu complexe et je vous demande un peu d'attention. Vous savez que le compte administratif découle intimement de l'exécution du budget. Un budget que la majorité actuelle n'a pas préparé, qu'elle n'a pas exécuté donc ils nous semblent difficile de présenter un compte administratif qui n'est pas le nôtre et pour lequel à titre individuel sur lequel comme conseiller de l'opposition je m'étais abstenu. Je vais dans quelques instants demander une interruption de séance de façon à ce que Monsieur le Directeur Général des Services puisse vous présenter l'ensemble des comptes administratifs, le compte administratif principal et l'ensemble des autres comptes administratifs. A la suite de quoi, nous reprendrons la séance du conseil municipal et nous procéderons aux votes des délibérations. Sur la délibération concernant le compte administratif principal de la Commune, comme le demande la loi, je me retirerai pour que le vote de ce compte administratif se fasse en l'absence du Maire, c'est donc mon premier adjoint qui assurera le déroulement de ce vote puis je reviendrai et nous reprendrons le cours normal de la séance. Puisque l'ensemble des comptes administratifs, vous seront présentés, nous mettrons simplement aux voix la délibération concernant le compte administratif et sur les deux délibérations qui suivent c'est-à-dire sur l'affectation du résultat et sur la décision modificative qui en découle, Karl SEKRAN vous présentera à chaque fois ces deux délibérations et nous voterons délibération par délibération. Est-ce que tout le monde a bien saisi le déroulement du Conseil à partir de cet instant ? Donc je lève la séance du Conseil Municipal de façon temporaire. »

*Interruption de séance à 19h15 – Intervention de Monsieur Florent TARRISE, Directeur Général des Services - reprise de la séance à 19h50.*

## **Monsieur le Maire**

« Merci, Monsieur le Directeur pour cette présentation et à la fois cet exercice pédagogique qui je pense était aussi nécessaire. A partir de cet instant, la séance du Conseil Municipal reprend et je vous propose de laisser la place à Claude ASSIER pour procéder au vote de ce compte administratif et je me retire. »

## **Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 08 :**

### **08. "Budget Principal de la Commune : compte administratif 2013 et approbation du compte de gestion du Trésorier"**

#### **Madame GAZEL**

« Simplement préciser que bien entendu nous voterons toutes les délibérations concernant le compte administratif du budget général mais aussi des budgets annexes car au-delà de la réalité des chiffres, ils confirment la bonne gestion de l'équipe menée par Guy DURAND. Malgré la crise, malgré la baisse des dotations de l'Etat et des subventions des collectivités, comme nous nous y étions engagés, nous n'avons pas augmenté les impôts des millavois pendant les six ans du mandat. Nous avons investi massivement pour préparer l'avenir de la Ville sur les six ans au-delà du dernier exercice. Et nous sommes parvenus à faire baisser la dette tout en la sécurisant comme vient de le dire Monsieur TARRISSE, à améliorer l'épargne nette de la Ville et je note aussi que pour ce qui concerne la dette, elle est inférieure aujourd'hui à ce qu'elle était en 2008 au moment où nous sommes arrivés aux affaires. Un petit mot sur les budgets annexes, ils dégagent pour une importante partie un excédent aujourd'hui, ce qui n'était pas le cas, loin de là. La renégociation des parkings alors que la Ville perdait plus de 200 000€ tous les ans, nous permet cette fois de récupérer de l'argent sur le budget général. La bonne gestion de ces budgets annexes nous a aussi permis de pouvoir mener des actions sociales, le budget de l'eau par exemple avec le fonds social de solidarité de l'eau mis en place par le CCAS qui est unique en Aveyron, avec aussi la tarification sociale dans les cantines qui ont permis justement aux gens dans le besoin de pouvoir assurer un repas équilibré, au moins un dans la journée à leurs enfants avec un premier tarif à 1€ environ. Je tenais à saluer cette bonne gestion qui avait déjà été démontrée par la Chambre Régionale des Comptes, il y a quelques mois et aujourd'hui, est à nouveau démontré par ce compte administratif. Nous vous laissons la Ville dans des conditions financières saines avec 1,5 millions d'euros d'affectation au budget 2014. On vous donne rendez-vous dans un an pour voir ce que vous allez en faire. On est un peu inquiet avec l'augmentation des indemnités des élus, des emplois de cabinet. Oui, 166 000€ sur le compte administratif pour la gestion DURAND, vous serez à 180 000€ dès cette année par rapport au compte administratif, c'est de ça dont il s'agit aujourd'hui. Les créations de postes promis, à tout-va dans la presse, dans les associations, un peu partout. Tous ces éléments, nous donne des raisons sérieuses d'être inquiets. Aussi, nous suivrons avec beaucoup d'attention votre gestion pendant cette première année et on en reparlera l'année prochaine à la même heure, merci. »

#### **Monsieur le Maire**

« Madame GAZEL, ce que vous venez de dire, est ce que j'ai entendu pendant 6 ans, donc il n'y a rien de nouveau dans vos propos. Les propositions d'emplois à tout va, je ne sais pas vous ne devez pas avoir la même réception ou débrouille dans la réception des messages. Je ne sais pas. Je passe mon temps à dire que nous n'avons pas d'emplois à pourvoir, il y a un départ à la retraite en 2014 qui est un emploi pour lequel il y a aujourd'hui une procédure de recrutement. Il y a un emploi administratif et que nous n'avons pas d'autres emplois. Et je ne promets aucun autre emploi. Nous avons évoqué effectivement sur la police municipale, sur du redéploiement interne, qui ne sont pas des emplois supplémentaires. Madame GAZEL, comme d'habitude vous agitez votre petit mouchoir rouge mais arrêtez de l'agiter vous allez vous fatiguer parce que vous verrez que ce n'est pas suivi d'effets. Vous êtes satisfaite c'est normal, c'était le vôtre. La situation inverse aurait été curieuse. En tout cas, si vous avez vu une si bonne gestion que ça, je ne sais pas pourquoi vous êtes aujourd'hui dans l'opposition ? Les millavois et les millavoises à un moment ont bien du juger que vos investissements n'étaient pas les bons et votre mode de fonctionnement n'était pas le bon. Je laisse la parole à Monsieur SEKRAN qui va rajouter quelques informations. »

#### **Monsieur SEKRAN**

« Sans entrer dans le détail, en regardant le compte administratif, je ne veux pas être polémiste mais les charges en matière de communication ont augmenté entre 2012 et 2013, si on regarde un petit peu pour donner des chiffres, de l'ordre de 38 000€ en frais de publication, de publicité. On a doublé les frais de publication, publicité, de communication, se sont des détails comme ça. On peut faire un catalogue. Je ne veux pas rentrer dans ce détail-là, tout simplement. »

### **Monsieur FABRE**

« Monsieur SEKRAN, vous n'entrez pas dans ce genre de considérations mais vous y êtes puisque vous venez de le dire. Je vous invite à consulter attentivement les dépenses en communication lors du précédent mandat, de l'ancien, en 2008. Là, vous allez être surpris Monsieur SEKRAN parce qu'on les a considérablement diminuées. Une remarque, Monsieur le Maire, la présentation de Monsieur TARRISSE a été particulièrement claire et cette présentation qu'on a tous vu, qui était intéressante aussi, je pense aux nouveaux élus particulièrement, elle a clairement montré et là les chiffres sont têtus Monsieur le Maire, le désendettement de la Commune a été réel pendant le précédent mandat. On peut nous accuser de beaucoup de choses. On peut nous reprocher beaucoup de choses mais en tout cas nous vous laissons une mairie avec des comptes parfaitement sains qui ont été validés. Ces comptes-là ont été validés par la Chambre Régionale des Comptes à l'automne dernier. Et que n'a-t-on pas entendu pendant la campagne justement concernant la gestion. Je vous rappelle quand même Monsieur SAINT-PIERRE, puisque votre remarque concernant notre défaite m'a un peu interrogée. Gardez-vous de fanfaronner trop vite Monsieur SAINT-PIERRE parce que vous avez été élu par quelques dizaines de Millavois qui ont considéré, et votre élection est légitime mais, n'oubliez pas quand même qu'elle s'est jouée à quelques dizaines de voix. Ne l'oubliez pas Monsieur SAINT-PIERRE. »

### **Monsieur le Maire**

« Je ne vais pas refaire les élections municipales. Je ne vous rappellerai pas que plus de 60% des électeurs ont voté contre vous au 1<sup>er</sup> tour. Je vois que la démonstration a été pédagogique puisque vous-même Monsieur FABRE vous avez appris quelque chose ce soir et ce qui m'étonne c'est que vous ne sachiez pas après avoir occupé les fonctions comme pseudo adjoint aux affaires scolaires. L'indemnité de logement des instituteurs, je suis étonné que vous ne sachiez pas ce que c'est. Vous avez voulu nous donner des leçons la dernière fois sur les conseils d'écoles de ceci, les conseils d'écoles de cela, et je m'aperçois que vous aviez de grosses lacunes pendant l'exercice de votre mandat. »

### **Monsieur FABRE**

« Monsieur SAINT-PIERRE, si ça vous amuse mais je vous rappelle quand même que l'intitulé n'était pas écrit « indemnités logement instituteur », d'accord, c'était « logement instituteur », d'où ma question. Je pensais justement à la maison du parc de la victoire, au coût du logement de l'inspection de circonscription, point. »

### **Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je me retire et laisse la place à Claude ASSIER pour procéder aux votes. »

### **Monsieur ASSIER**

« Est-ce qu'il y a des voix contres ? Des abstentions ? Des voix pour ? Je vous remercie. »

*En conséquence, après avis favorable de la commission des finances en date du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

- 1. D'ADOPTER le compte administratif 2013 de la commune et le compte de gestion s'y rapportant.***

***Adopté par : 6 voix pour*** (Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

***27 abstentions***

(Claude ASSIER, Karl SEKRAN, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAU, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

***Monsieur le Maire (Madame AYOT pouvoir) ne participent pas au vote***

*Monsieur le Maire revient en salle du Conseil Municipal*

**Monsieur DURAND**

« On pourrait avoir le résultat du vote, s'il vous plaît ? On n'a pas tout compris. »

**Monsieur ASSIER**

« Six voix pour. »

**Monsieur DURAND**

« Le nombre d'abstentions ? »

**Monsieur le Maire**

« 23, le vote n'a pas été comptabilisé sur ... »

**Monsieur CHIOTTI**

« Vous avez commencé par qui est contre, qui s'abstient et qui est pour. Nous, on s'abstenait. »

**Monsieur le Maire**

« Si je récapitule les votes, il y a 27 abstentions et 6 pour. »

**Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 09 :**

**09. " Budget Principal de la Commune : affectation du résultat du compte administratif 2013 "**

« Comme vous l'avait précisé, Monsieur TARRISSE, nous allons voter d'une part l'affectation du résultat, la délibération n°9 et ensuite la délibération n°10 pour savoir ce qu'on va en faire de ce résultat. Dans un premier temps, vous avez entre les mains la délibération n°9 qui forme un résultat comptable de l'ordre de 1,5 million cumulé. C'est purement technique comme délibération, puisque vous avez eu le détail de la part de Monsieur TARRISSE. Nous mettons aux voix. Est-ce qu'il y a des personnes contre ? Des abstentions ? Qui vote pour ? Unanimité, merci. »

*En conséquence après avis favorable de la commission des finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil municipal :*

- 1. D'AFFECTER au compte de réserves 1068 la somme de 2 917 993,91 euros.*
- 2. DE REPRENDRE le solde de fonctionnement à la ligne 002 soit un montant de 1 494 399,26 euros.*
- 3. DE PROCEDER aux ajustements budgétaires en découlant dans le cadre de la Décision Modificative N°1 du Budget de la Ville.*

***Adopté à l'unanimité***

## **Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 10 :**

### **10. " Budget Principal de la Commune : décision budgétaire modificative n°1 "**

« Schématiquement comme le disait Monsieur TARRISSE, en premier lieu nous prenons en compte la baisse des recettes fiscales liée à la revalorisation des bases qui étaient moins importantes que prévues dans le cadre du budget prévisionnel de 2014. Dans un premier temps, nous prenons en compte sur les 1,5 million, la baisse de l'ordre de 206 000€. Il reste à affecter 1 200 000€. Etant donné le poids de la dette, nous avons décidé d'affecter une partie de ce résultat à la diminution du recours à l'emprunt au titre de 2014. On a basculé en 2014 pour un montant 473 000€. Compte tenu de certaines incertitudes sur certaines recettes d'investissement, il est proposé aussi de diminuer les recettes d'investissement de l'ordre 300 000€. Il reste pour schématiser 497 000 € à répartir dans la section investissement et nous avons décidé d'investir et de créer de nouvelles dépenses d'investissement, schématiquement et les investissements les plus remarquables sont les investissements dans l'économie d'énergie en termes de matériels, isolation et notamment en matériel de régulation, des compléments de travaux à hauteur de 30 000€, des jeux pour enfants au niveau du Parc de la Victoire pour un montant de 25 000€, des acquisitions de gradins pour un montant de 15 000€ et enfin un remplacement d'une machine à peindre en matière de voirie. Dans le cadre de la chambre détachée du TGI, il y a un fonds de concours à alimenter dans le cadre de la réhabilitation de la rénovation et ce fonds de concours s'élève à environ 200 000€ et le reste pour différentes dépenses pour les services qui permettent d'équilibrer le budget d'investissement. J'ai résumé, vous avez tout le détail entre les mains. »

#### **Monsieur le Maire**

« Je vous propose de passer aux votes sur la délibération n°10. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Six abstentions. Merci pour les votes positifs. »

*Conséquence, après avis favorable de la commission des finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

- 1. D'ADOPTER la présente Décision Budgétaire Modificative.**

**Adopté par : 29 voix pour**

**6 abstentions**

*(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

## **Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 11 :**

### **11. "Budget Annexe du Camping : compte administratif 2013 et approbation du compte de gestion du Trésorier "**

« Celui-ci a été présenté par Monsieur TARRISSE. »

#### **Monsieur le Maire**

« Nous allons procéder au vote. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Des voix pour ? Six voix pour. »

*En conséquence, après avis favorable de la commission des finances en date du 12 mai 2014, il est proposé au conseil municipal :*

- 1. D'ADOPTER le compte administratif du budget annexe du camping et le compte de gestion s'y rapportant.**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.**

**Adopté par : 6 voix pour** *(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)*

**29 abstentions**

*(Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Karl SEKLAN, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 12 :**

**12. " Budget Annexe du Camping : affectation du résultat du compte administratif 2013"**

« La même délibération purement technique, on affecte le résultat pour équilibrer la section d'investissement. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Des voix pour ? Merci. »

*En conséquence, après avis favorable de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est donc proposé au Conseil Municipal :*

2. **D'AFFECTER** la somme de 4 398,02 euros au compte de réserve 1068 et le solde soit 24 799,83 euros en recettes de fonctionnement ligne 002 du budget 2014.
3. **DE PROCEDER** aux ajustements budgétaires en découlant au sein de la Décision Modificative N°1 du Budget Annexe du Camping exercice 2014.

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 13 :**

**13. " Budget Annexe du Camping : décision budgétaire modificative n°1 "**

« Elle suit la précédent avec une particularité où il y a une inscription en non valeur pour un montant de 24 000 € suite à une créance irrécouvrable prise en compte dans ce budget. Vous avez entre les mains le détail. »

**Monsieur le Maire**

« Je mets aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

*En conséquence, après avis favorable de la commission des Finances en date du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal,*

1. **D'ADOPTER** la présente Décision Budgétaire Modificative n°1.

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 14 :**

**14. " Budget Annexe de l'Eau : compte administratif 2013 et approbation du compte de gestion du Trésorier "**

« Je mets aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Des voix pour ? Six voix pour. »

*En conséquence, après avis favorable de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

1. **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe de l'Eau et le Compte de Gestion s'y rapportant.

**Adopté par : 6 voix pour** (Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**29 abstentions**

(Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Karl SEKLAN, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 15 :**

**15. " Budget Annexe de l'Eau : affectation du résultat du compte administratif 2013"**

« Comme précédemment, la même délibération technique. Vous avez tous les éléments entre les mains. Ets-ce qu'il y a des personnes contre ? Des abstentions ? Merci. »

*En conséquence, après avis de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

1. **D'AFPECTER** la somme de 49 401,01 euros au compte de réserve 1068 et le solde soit 538 083,36 euros en recettes de fonctionnement ligne 002.
2. **DE PROCEDER** aux ajustements budgétaires en découlant au sein de la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Eau exercice 2014

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 16 :**

**16. " Budget Annexe de l'Eau : décision budgétaire modificative n°1 "**

« La suite de la précédente, on affecte le résultat notamment à une subvention pour travaux dans le cadre de la coopération. Vous avez tous les éléments entre les mains. »

**Monsieur le Maire**

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

*En conséquence, après avis de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

1. **D'ADOPTER** la présente Décision Budgétaire Modificative.

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 17 :**

**17. " Budget Annexe de l'Assainissement : compte administratif 2013 et approbation du compte de gestion du Trésorier "**

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Des voix pour ? Six voix pour. »

*En conséquence, après avis favorable de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

1. **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe de l'Assainissement et le Compte de Gestion s'y rapportant.

***Adopté par : 6 voix pour***(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

***29 abstentions***

*(Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Karl SEKRAN, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)*

**Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 18 :**

**18. " Budget Annexe de l'Assainissement : affectation du résultat du compte administratif 2013 "**

« Un budget qui s'autofinance. Vous avez les éléments, un vote dans un premier temps l'affectation du résultat qui permet de reprendre les différentes sections. Est-ce qu'il y a des personnes contre. Des personnes qui s'abstiennent ? Merci. »

*En conséquence, après avis de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

4. **DE REPRENDRE** le solde de fonctionnement à la ligne 002 pour un montant de 240 149,13 euros.
5. **DE REPRENDRE** au compte 001 l'excédent d'un montant de 86 401,69 euros.
6. **DE PROCEDER** aux ajustements budgétaires en découlant au sein de la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Assainissement.

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 19 :**

**19. " Budget Annexe de l'Assainissement : décision budgétaire modificative n°1 "**

« Un peu la copier/coller du budget de l'eau puisque cela reprend les travaux rue de Louga. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée, merci. »

*En conséquence, après avis de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

1. **D'ADOPTER** la présente Décision Budgétaire Modificative.

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 20 :**

**20. " Budget Annexe du Stationnement : compte administratif 2013 et approbation du compte de gestion du Trésorier "**

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Des voix pour ? Six voix pour. »

*En conséquence, après avis favorable de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

1. **D'ADOPTER** le Compte Administratif du Budget Annexe du Stationnement et le Compte de Gestion s'y rapportant.

**Adopté par : 6 voix pour** (Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**29 abstentions**

(Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Karl SEKRAN, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)



### **Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 21:**

#### **21. " Budget Annexe du Stationnement : affectation du résultat du compte administratif 2013"**

« On affecte le résultat et ensuite on va affecter le résultat dans la délibération suivante. Est-ce qu'il y a des personnes contre ? Des abstentions ? Merci. »

*En conséquence, après avis de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

- 1. DE REPRENDRE** l'excédent d'investissement à la ligne 001 pour un montant de 43 539,02 euros.
- 2. DE REPRENDRE** à la ligne 002 l'excédent de fonctionnement pour un montant de 39 667,57 euros.
- 3. DE PROCEDER** aux ajustements budgétaires en découlant au sein de la *Décision Budgétaire Modificative n°1 du Budget Annexe du Stationnement.*

**Adopté à l'unanimité**

### **Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 22 :**

#### **22. " Budget Annexe du Stationnement : décision budgétaire modificative n°1 "**

« Nous affectons et nous modifions le budget prévisionnel 2014 avec les différents éléments que vous avez entre les mains. Est-ce qu'il y a des personnes contre ? Des abstentions ? Merci. »

*Après avis favorable de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

- 1. D'ADOPTER** la présente *Décision Budgétaire Modificative n°1.*

**Adopté à l'unanimité**

### **Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 23 :**

#### **23. " Budget Annexe de la Restauration : compte administratif 2013 et approbation du compte de gestion du Trésorier "**

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Des voix pour ? Six voix pour. »

*En conséquence, après avis favorable de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

- 1. D'ADOPTER** le *Compte Administratif du Budget Annexe de la Restauration et le Compte de Gestion s'y rapportant.*

**Adopté par : 6 voix pour** (Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

#### **29 abstentions**

(Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Karl SEKRAN, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 24 :**

**24. " Budget Annexe de la Restauration : affectation du résultat du compte administratif 2013"**

« Délibération technique, vous avez tous les éléments entre les mains. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Contre ? Merci. »

*En conséquence, après avis de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

1. **DE REPRENDRE** le solde de fonctionnement à la ligne 002 pour un montant de 70 168,05euros.
2. **D'AFPECTER** au compte 1068 en réserve la somme de 69 928,50 euros.
3. **DE PROCEDER** aux ajustements budgétaires en découlant au sein de la DM n°1 du Budget Annexe de la Restauration.

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur SEKRAN rapporte la délibération n° 25 :**

**25. " Budget Annexe de la Restauration : décision budgétaire modificative n°1 "**

« Elle succède à la 24, elle est sa conséquence, vous avez un excédent de fonctionnement, un déficit. On affecte une partie en réserve. Vous avez les éléments. Est-ce qu'il y a des personnes contre ? Des abstentions ? Merci. »

*Après avis favorable de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

1. **D'ADOPTER** la présente Décision Budgétaire Modificative n°1.

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 26 :**

**26. " Budget Annexe du Lotissement des Hauts de Naulas : compte administratif 2013 et approbation du compte de gestion du Trésorier "**

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Des voix pour ? Six voix pour. »

*En conséquence, après avis favorable de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

1. **D'ADOPTER** le Compte Administratif du Budget Annexe 2013 du Lotissement des Hauts de Naulas et le Compte de Gestion s'y rapportant.
2. **D'AFPECTER** le montant de 0,48 euros au compte 002.
3. **D'INSCRIRE** le reversement de 0,48 euros au profit de la collectivité.

***Adopté par : 6 voix pour*** (Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

***29 abstentions***

(Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Karl SEKRAN, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAU, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 27 :**

**27. " Budget Annexe du Lotissement de Gandalous : compte administratif 2013 et approbation du compte de gestion du Trésorier "**

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Des voix pour ? Six voix pour. »

*En conséquence, après avis favorable de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

- 1. D'ADOPTER** le Compte Administratif du Budget Annexe du Lotissement du Gandalous et le Compte de Gestion s'y rapportant.
- 2. DE CLOTURER** le budget annexe du lotissement du Gandalous.

**Adopté par : 6 voix pour** (Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**29 abstentions**

(Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Karl SEKLAN, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 28 :**

**28. " Budget Annexe de la Maison du Peuple : compte administratif 2013 et approbation du compte de gestion du Trésorier "**

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Des voix pour ? Six voix pour. »

*En conséquence, après avis favorable de la commission des finances en date du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

- 1. D'ADOPTER** le Compte Administratif du Budget Annexe de la Maison du Peuple et le Compte de Gestion s'y rapportant.

**Adopté par : 6 voix pour** (Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**29 abstentions**

(Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Karl SEKLAN, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 29 :**

**29. " Budget Annexe de la Maison du Peuple : affectation du résultat du compte administratif 2013"**

« La même délibération technique. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

*En conséquence, après avis de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

7. **DE REPRENDRE** le solde de fonctionnement à la ligne 002 pour un montant de 18 946,88 euros.
8. **D'AFFECTER** au compte 1068 en réserve la somme de 87 377,47 euros.
9. **DE PROCEDER** aux ajustements budgétaires en découlant au sein de la DM n°1 du Budget Annexe de la maison du peuple.

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 30 :**

**30. " Budget Annexe de la Maison du Peuple : décision budgétaire modificative n°1 "**

« L'affectation du résultat qui vient alimenter le budget 2014, vous avez tous les éléments en main. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci. »

*En conséquence, après avis favorable de la commission des finances du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

1. **D'ADOPTER** la présente Décision Budgétaire Modificative n°1.

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 31 :**

**31. " Budget Annexe Accueil de Loisirs L. Bonniol et J. Macé : compte administratif 2013 et approbation du compte de gestion du Trésorier "**

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Des voix pour ? Six voix pour. »

*En conséquence, après avis favorable de la commission des finances en date du 12 mai 2014, il est proposé au conseil municipal :*

1. **D'ADOPTER** le compte administratif 2013 du budget annexe de l'accueil de loisirs Louis Bonniol et Jean Macé et le compte de gestion s'y rapportant.

**Adopté par : 6 voix pour** (Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**29 abstentions**

(Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Karl SEKLAN, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 32 :**

**32. " Budget Annexe Accueil de Loisirs L. Bonniol et J. Macé : affectation du résultat du compte administratif 2013"**

« On affecte le résultat qui ressort du compte administratif. Est-ce qu'il y a des personnes contre ? Des personnes qui s'abstiennent ? Merci. »

*Considérant qu'en conséquence, après avis favorable de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est donc proposé au Conseil Municipal :*

- 1. D'AFFECTER** la somme de 4 180,66 euros au compte de réserve 1068 et le solde soit 66 567,22 euros en recettes de fonctionnement ligne 002 du budget 2014.
- 2. DE PROCEDER** aux ajustements budgétaires en découlant au sein de la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Accueil Loisirs Louis BONNIOL et Jean MACE exercice 2014.

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 33 :**

**33. " Budget Annexe Accueil de Loisirs L. Bonniol et J. Macé : décision budgétaire modificative n°1 "**

« La conséquence de la précédente avec des reports notamment en fonctionnement. Est-ce qu'il y a des personnes contre ? Des abstentions ? Merci. »

*En conséquence, après avis favorable de la commission des Finances en date du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal,*

- 1. D'ADOPTER** la présente Décision Budgétaire Modificative n°1.

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 34 :**

**34. " Budget Annexe du Parking Capelle : compte administratif 2013 et approbation du compte de gestion du Trésorier "**

« Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Des voix pour ? Six voix pour. »

*En conséquence, après avis favorable de la commission des finances en date du 12 mai 2014, il est proposé au conseil municipal :*

- 1. D'ADOPTER** le compte administratif 2013 du budget annexe du camping et le compte de gestion s'y rapportant.

**Adopté par : 6 voix pour** (Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)

**29 abstentions**

(Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Karl SEKLAN, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Daniel DIAZ, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEAU, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

**Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 35 :**

**35. " Budget Annexe du Parking Capelle : affectation du résultat du compte administratif 2013"**

« Vous avez les éléments en main, un budget un peu particulier pour lequel on a rattaché la vente immobilière. Est-ce qu'il y a des personnes qui s'abstiennent ? Qui sont contre ? Merci. »

*En conséquence, après avis favorable de la Commission des Finances du 12 mai 2014, il est donc proposé au Conseil Municipal :*

- 1. D'AFFECTER la somme de 4 114 604,58 euros en recettes de fonctionnement ligne 002 du budget 2014.*
- 2. D'AFFECTER en réserve au compte 1068 pour couverture du déficit d'investissement le montant de 3 047 882,82 euros.*
- 3. DE PROCEDER aux ajustements budgétaires en découlant au sein de la Décision Modificative N°1 du Budget Annexe du Camping exercice 2014.*

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur SEKLAN rapporte la délibération n° 36 :**

**36. " Budget Annexe du Parking Capelle : décision budgétaire modificative n°1 "**

« La décision modificative vient modifier le budget 2014. Vous avez les éléments en main. On prend en compte un remboursement d'un prêt relais. Est-ce qu'il y a des personnes contre ? Des abstentions ? Merci. Pour conclure je tenais à remercier Monsieur TARRISSE pour sa présentation et les services administratifs et notamment financier. »

*En conséquence, après avis favorable de la commission des Finances en date du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal,*

- 1. D'ADOPTER la présente Décision Budgétaire Modificative n°1.*

***Adopté à l'unanimité***

**Madame ORCEL**

« Est-ce qu'on peut juste préciser comment sont financés les jeux du parc de la victoire cette année ? Je pense que c'est intéressant de le signaler. On s'était engagé pendant la campagne à rénover ces jeux qui sont en très mauvais état. »

**Monsieur SEKLAN**

« En termes d'affectation du résultat dans le cadre du budget prévisionnel, certains arbitrages ont eu lieu et notamment il y avait le renouvellement d'un véhicule, celui du 1<sup>er</sup> magistrat. Le 1<sup>er</sup> magistrat a renoncé à renouveler son véhicule. »

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 37 :**

**37. "Maison du Peuple : tarifs pour la saison 2014-2015"**

« Je ne vais pas vous détailler tous les tarifs. On peut dire qu'au vu des délais, ces tarifs doivent entrer en vigueur le 07 juillet 2014 également sachant que l'équipe de la Maison du Peuple est tenue par des délais d'impression de la plaquette qui doit paraître avant l'été permettant de lancer la vente des places de spectacles, nous avons décidé de ne pas modifier les tarifs en tout cas cette année et de prendre le temps d'une réflexion à ce niveau, même si au niveau du rapport de la

Chambre Régionale des Comptes une demande a été formulée. Pour cette année, nous restons sur cette tarification qui permet à un public très large de bénéficier des spectacles avec des tarifs dégressifs et un système d'abonnement. Toute la politique qui a été mise en œuvre ces dernières années par le Directeur de la Maison du Peuple permet malgré tout de compenser cette baisse de la moyenne du prix des places. On va voir comment cela évolue encore sur une année. On réfléchira à cette éventuelle modification des tarifs sachant quand même que le coût des spectacles augmente et qu'il faudra bien à un moment en tenir compte. Par contre, nous avons décidé d'augmenter de 10% le tarif de la location de la salle qui n'avait pas été augmenté depuis 2010. Or, les charges augmentent donc il nous semblait normal de répercuter sur le tarif de la location. Les tarifs du bar également ne seront pas modifiés, cela fonctionne relativement bien. Vous avez tous les détails de la tarification en annexe de la délibération. »

**Monsieur FABRE**

« Depuis 2010, vous dites que les charges augmentent. Elles ont augmenté de combien ? »

**Madame ORCEL**

« Je n'ai pas le détail. »

**Madame FABRE**

« Vous augmentez de 10%. »

**Madame ORCEL**

« Forcément le chauffage augmente. La location avait été augmentée entre 2007 et 2008 également d'environ 6%, si mes souvenirs sont bons. Là, on augmente de 10%. En 2008, le tarif de la location avait augmenté également d'environ 6%. »

**Monsieur FABRE**

« Simplement comme vous invoquez cette raison, je pensais. »

**Monsieur ORCEL**

« Forcément les charges augmentent, l'électricité augmente, le chauffage augmente. Je n'ai pas le détail. Si vous voulez on peut se pencher là-dessus. »

**Monsieur ALIBERT**

« J'avais une réflexion à faire sur la précédente délibération mais vous êtes passé tellement vite que je n'ai pas eu le temps. Monsieur SEKLAN a dit quelque chose qui m'a surpris en parlant du véhicule du 1<sup>er</sup> magistrat. En disant comme on économise avec ce véhicule on le met en investissement. Ce véhicule était en location. Comment vous transformez de la location, du fonctionnement en investissement ? »

**Monsieur le Maire**

« Très simple, la location se terminait au 12 mai et il était question d'en acheter un neuf. On a renoncé à en acheter un neuf qui était budgétisé pour transférer l'équivalent du montant du véhicule destiné au Maire sur l'achat des jeux pour agrémenter le Parc de la Victoire comme nous l'avions engagé, c'est tout aussi simple que ça Monsieur ALIBERT. »

**Monsieur SEKLAN**

« Il s'agissait d'un arbitrage. »

**Monsieur le Maire**

« Je mets la délibération 37 aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci. »

*C'est pourquoi, après avis favorable de la commission culture du 15 mai 2014, il est demandé au Conseil Municipal :*

1. **D'APPROUVER** et d'adopter la tarification des prix d'entrées aux spectacles de la saison du Théâtre de la Maison du Peuple 2014/2015.
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à les mettre en vigueur et à signer tout document découlant de cette délibération.

**Madame ORCEL rapporte la délibération n° 38 :**

**38. "Subvention accordée à l'Association Assossoï pour l'organisation d'un concert de soutien aux musiques actuelles"**

« La Ville développe depuis plusieurs années une politique visant à favoriser la diffusion de musique actuelle sur le territoire. La maison des jeunes et de la culture participe également à cette démarche avec une action renforcée au niveau de groupes musicaux d'adolescents, également participation à la fête de la musique ou avec le tremplin crescendo. La Ville a également engagé une réflexion avec les autres acteurs institutionnels et artistiques du département de l'Aveyron dans le but d'établir à l'horizon 2016 si c'est possible une SMAC c'est-à-dire une scène de musiques actuelles de l'Aveyron. Le département de l'Aveyron est le seul département de la Région à en être dépourvue. Il y a tout un travail autour des musiques actuelles. Cette subvention qui est accordée sur un fonds de réserve du service culture permet de financer ponctuellement des spectacles de musique actuelle pour des associations qui n'ont pas la possibilité de programmer une année à l'avance, pour des concerts ponctuels. Une demande faite par l'association ASSOSSOÏ qui a largement démontré ces dernières années ses capacités de collaboration notamment avec la Ville et également avec d'autres associations puisqu'elle programme notamment les after de Millau Jazz sur le festival Millau en Jazz. Elle programme également les after de la Maison du Peuple. Elle a déposé une demande pour organiser deux concerts, le 06 septembre et le 15 novembre prochain, un à la salle des fêtes et un à la salle René Rieux. Il faut savoir que cette aide permet de financer la technique puisque ce sont deux salles qui sont dépourvues d'installation technique pour ce type de concerts. Une subvention de 1 900€ pour les deux concerts que nous vous proposons de voter et après favorable de la commission culture du 15 mai dernier. »

**Monsieur le Maire**

« Je mets la délibération 38 aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci. »

*C'est pourquoi, après avis favorable de la commission culture du 15 mai 2014, il est demandé au Conseil Municipal :*

- 1. D'APPROUVER** la réalisation de ces concerts de musiques actuelles
- 2. D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle à l'association ASSOSSOÏ d'un montant de 1900 euros
- 3. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette délibération.

*Les crédits afférents à la présente délibération sont inscrits au TS 149, Chapitre 65, fonction 30, nature 6574*



## **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 39 :**

### **39. "Subvention accordée à l'association Poil à Gratter pour l'organisation de la semaine Mai'Sudaca et d'un évènement sur Emma Calvé avec la Collège de Millau"**

« C'est l'association portée par Philippe VALENTIN, professeur de musique au collège et au lycée qui développe depuis plusieurs années un évènement musical en direction des publics jeunes de la maternelle au collège et au lycée du bassin millavois et même au-delà puisque des chorales viennent participer à Mai'Sudaca d'un petit peu partout dans l'Aveyron. Cela à lieu en ce moment, je vous invite à y assister vous avez la possibilité de le faire puisqu'il y a des spectacles jusqu'à samedi soir. Notamment demain un concert à la Maison du Peuple organisé par Millau en Jazz. Il arrive à fédérer plein de structures autour de cet évènement, ce qui est assez remarquable et pour finalement une aide de la Ville qui est relativement modeste par rapport à l'ampleur de l'évènement. Il y a eu une demande supplémentaire pour une aide de 300€ afin de financer la participation de la batucada qui va regrouper 80 musiciens samedi après midi dans les rues de Millau. Egalement, une demande d'aide de 500€ pour toute une série d'évènements que poil à gratter souhaite organiser entre le 17 et 24 juin 2014 autour de l'inauguration d'une salle Emma CALVE au collège Marcel Aymard. Plusieurs évènements seront programmés autour de la cantatrice, en collaboration notamment avec le Musée, un concert des élèves autour de Carmen, un concert lyrique tout public et également une visite des élèves à l'opéra de Montpellier. Au total, une délibération pour une subvention exceptionnelle de 800€ qui nous mettons aux votes après avis favorable de la commission culture du 15 mai dernier. »

#### **Monsieur FABRE**

« Je voterai évidemment pour cette délibération puisque cette association est une association exemplaire portée par une figure dans le paysage culturel local, Philippe VALENTIN. Elle est exemplaire à plus d'un titre puisqu'il a réussi au fil des années à fédérer autour de lui plusieurs centaines d'enfants de tout le département et même des départements voisins participent à cet évènement qui prend de plus en plus d'ampleur et qui en plus se situe dans une période intéressante. Je pense qu'elle sera amenée dans les années qui viennent à prendre encore plus d'ampleur. Je me réjouis de cette subvention. Vous disiez Madame ORCEL que la subvention était assez faible. Il se trouve que Monsieur VALENTIN qui déteste les éloges, est d'autant plus digne d'éloges que c'est quelqu'un qui depuis des années justement demande peu, très peu. »

#### **Madame ORCEL**

« Il dit que ce qu'il a lui convient parfaitement. Il a une aide aussi de l'académie. »

#### **Monsieur FABRE**

« C'est suffisamment rare pour être signalé, voilà quelqu'un qui demande le minimum, ce qui lui faut et pas plus. Je précise quand même qu'il y a une subvention pour le même évènement accordée par le service éducation. J'espère que c'est toujours le cas. »

#### **Madame ORCEL**

« Il y a une subvention de 1 000€ et ensuite il a une aide du rectorat et de l'académie. »

#### **Monsieur FABRE**

« Il y a le service culture et le service éducation. »

#### **Madame ORCEL**

« Chaque structure finance finalement son évènement, ce qui fait que cet évènement a de l'ampleur et en même temps demande très peu de subventions de la part de la collectivité. »

#### **Monsieur FABRE**

« J'aurais une question à Madame BALTRONS, est-ce que vous avez prévu, peut-être dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, des activités périscolaires, pour l'année prochaine des activités ou des animations qui seraient en lien avec cet évènement justement pour davantage associer les écoles du territoire à cet évènement ? Je crois que le cadre des activités périscolaires s'y prête pleinement. »

### **Madame BALTRONS**

« Nous avons effectivement prévue d'échanger avec Karine fin juin. Je ne connais pas ce Monsieur, je vais le rencontrer, Karine va me le présenter et nous avons prévu effectivement d'échanger pour la mise en place d'activités périscolaires. »

### **Madame ORCEL**

« La thématique change chaque année. Nous avons une petite idée puisqu'il nous a donné une idée de la prochaine thématique. Cette année c'est l'Amérique latine. L'année prochaine cela devrait être aussi très, très intéressant. Il faut attendre que tout cela soit calé pour voir si quelque chose est envisageable. Il travaille déjà avec les scolaires. Je ne sais pas si vous étiez au concert de mardi soir à la Maison du Peuple mais le travail remarquable qui est fait en une journée pour coordonner toutes ces chorales qui viennent d'un petit peu partout, c'est à souligner, je pense. »

### **Monsieur FABRE**

« Puisqu'on en est à parler de cette réforme, en commission éducation nous l'avons évoqué. Vous avez évoqué une sorte de déflagration concernant cette mise en place de la réforme à Millau dans le sens où vous souhaitez modifier ce qui est engagé actuellement. La Ville était prête. Elle était sur la ligne de départ, on va dire. D'après ce que j'ai cru comprendre, lors de la commission éducation, vous souhaitez modifier totalement l'organisation en place et mettre en place les activités périscolaires le vendredi après-midi. C'est toujours d'actualité ou pas ? »

### **Monsieur le Maire**

« Je ne vois pas le lien avec la délibération 39, ce n'est pas une question diverse non plus. Vous savez que les questions diverses sont en fin de conseil posées par écrit ce qui n'est pas le cas. Je vous répondrais simplement que le Ministre HAMON a donné un certain nombre de nouvelles directives et qui nous a semblé intéressant d'examiner les rythmes scolaires en fonction des nouvelles directives du Ministre HAMON. Je rencontre les directeurs d'écoles lundi soir. Nous sommes dans une phase de vraie concertation avec les directeurs et les conseils d'écoles. Vous en serez plus le moment venu sans aucune difficulté. Je vous expliquerai tout dans le détail Monsieur FABRE. Je mets la délibération 39 aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, merci. »

*Aussi, après avis favorable de la commission culture du 15 mai 2014, il est demandé au Conseil Municipal :*

- 1. D'APPROUVER ces deux manifestations Mai'Sudaca et Hommage à Emma Calvé de l'association Poil à gratter*
- 2. D'ATTRIBUER à l'Association une subvention exceptionnelle de 800 €.*
- 3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de cette délibération.*

***Adopté à l'unanimité***

## **Madame ORCEL rapporte la délibération n° 40 :**

### **40. "Convention cadre d'objectifs et convention financière avec la Région Midi-Pyrénées pour la conduite de l'Inventaire"**

« Depuis 2002, la Ville de Millau, en collaboration avec le service de l'Inventaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et depuis 2004 avec la Région Midi-Pyrénées, poursuit un travail fondamental d'inventaire du patrimoine et des richesses archéologiques que possède la Commune. Ce travail de recensement mené par Françoise GALES s'est traduit notamment par la publication de différents ouvrages «Millau Médiéval» (janvier 2007), «Millau sous l'Ancien Régime» (janvier 2008), «Millau le Patrimoine des Causses» (Juillet 2010), s'accompagne également d'une démarche de sensibilisation des habitants au patrimoine à travers le label Ville d'art et d'histoire obtenu il y a quelques années. Ces deux partenaires souhaitent poursuivre cette politique d'Inventaire du patrimoine et envisagent favorablement la signature d'une nouvelle convention triennale pour les années 2014, 2015, 2016 précisant les engagements de la Région et de la Ville. Ce travail d'inventaire est particulièrement important à plusieurs niveaux et notamment dans le cadre de la rénovation du centre ville que nous envisageons, à ce niveau où il faut voir tout l'intérêt de ce travail qui est mené depuis plusieurs années. Les actions projetées se déclinent en trois volets : inventaire du patrimoine, numérisation et mise aux normes des données recueillies et sensibilisation du public. Françoise GALES travaille depuis plusieurs années sur un site du patrimoine qui sera prochainement mis en ligne. Le coût total de la poursuite de cette opération de connaissance du patrimoine, portée par la Commune, est estimé à 10.000,00 € par an pendant trois ans, soit 30.000 euros pour l'opération. Ces dépenses seront prises en charge par la Ville. La Région continuera de participer à cette opération patrimoniale à hauteur de 50% des dépenses effectivement réalisées, à concurrence de 5.000 euros par an, selon le budget annuel que vous trouvez au dos de la délibération. Considérant que les années 2015 et 2016 donneront lieu à l'établissement d'un avenant. »

### **Monsieur le Maire**

« Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. »

*Aussi, après avis favorable de la Commission Culture du 15 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

- 1. D'APPROUVER la poursuite de l'Inventaire des richesses patrimoniales de la Commune.*
- 2. D'APPROUVER la convention d'objectif et la convention financière avec la Région Midi-Pyrénées.*
- 3. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et les avenants à intervenir et tout document découlant de cette délibération.*

***Adopté à l'unanimité***

## **Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 41 :**

### **41. "Ravalement de façade soumis à Déclaration Préalable"**

« Vu le Code de l'urbanisme. Vu le décret n°2014-253 du 27 février 2014 relatif à certaines corrections à apporter au régime des autorisations d'urbanisme. Considérant que la réglementation du code de l'urbanisme prévoyait que les travaux de ravalement soient soumis à déclaration préalable. Considérant que le décret n°2014-253 du 27 février 2014 publié au Journal d'Officiel du 1er mars 2014 modifie cette procédure. Dans une logique de simplification et de modernisation du régime des autorisations du droit des sols, ce dernier prévoit que les travaux de ravalement sont désormais dispensés de toute formalité, sauf dans les secteurs et espaces protégés. Considérant qu'en 1994, la Commune de Millau avait engagé une réflexion sur la coloration des façades. Ce travail a donné lieu à une étude de coloration des façades par le cabinet Nicolas et Maurin. Celle-ci a fait l'objet d'une exposition et d'un référentiel des teintes sous forme d'une palette de coloration pour les façades ainsi que pour la menuiserie du centre ancien. Considérant que le décret portant sur la simplification et la modernisation du régime des autorisations du droit des sols prévoit la dispense d'autorisation pour les travaux de ravalement, il mentionne également que le conseil municipal compétent en matière de planification peut soumettre à déclaration préalable les travaux de ravalement. La Ville souhaite contrôler et harmoniser les teintes des façades hors des périmètres des Monuments Historiques au regard du référentiel des teintes existant afin d'éviter toutes dérives visuelles ou fautes de goût."

### **Monsieur le Maire**

« Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. »

*Aussi, après avis de la commission aménagement urbain du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

- 1. DE SOUMETTRE** à déclaration préalable les travaux de ravalement hors des secteurs et espaces protégés.
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

***Adopté à l'unanimité***

## **Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 42 :**

### **42. "Cession d'une partie de la parcelle AI n°1050"**

« Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. Considérant que Mme Isabelle ROGER est propriétaire de la parcelle cadastrée Section AI n° 483, située 27 rue du Rajol. Cette parcelle est contiguë à la parcelle cadastrée Section AI n° 1050, faisant partie du domaine privé de la Ville de Millau. Considérant que Mme ROGER a sollicité la Commune, en vue d'acquérir une emprise d'environ 20 m<sup>2</sup> de cette parcelle. Cette acquisition lui permettant de rectifier l'alignement de sa propriété dans laquelle ladite emprise se trouve imbriquée. Considérant que cette emprise, au vu de sa superficie et de sa situation, ne présente aucun intérêt pour la Commune de Millau."

### **Monsieur le Maire**

« Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. »

*Le Conseil Municipal, après avis de la Commission aménagement urbain du 12 mai 2014, décide*

- 1. DE CEDER** à Mme ROGER, domiciliée 27, rue du Rajol à Millau, une emprise d'environ 20 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée Section AI n° 1050, au prix de UN EURO. La surface précise sera préalablement délimitée par Géomètre Expert.
- 2. D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

*Tous les frais inhérents à cette cession (Géomètre, Notaire) seront à la charge de l'acquéreur.*

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur LEFEVERE rapporte la délibération n° 43 :**

**43. "Centre Technique Municipal : mise à la réforme et cession d'un véhicule"**

« La première. Monsieur le Maire, je vous propose un autre type de réforme cette fois-ci, c'est une mise à la réforme qui coûte un peu moins cher donc une mise à la réforme d'un véhicule, un broyeur à branche. La procédure est assez classique. On a renouvelé le matériel. La personne qui nous fournit le nouveau matériel reprend l'ancien véhicule et nous a fait une proposition pour la somme de 4 784€. Je vous demande de bien vouloir accepter la mise à la réforme de ce véhicule qui aura bien servi la Ville de Millau pendant 14 ans et qui maintenant ira servir ailleurs. »

**Monsieur le Maire**

« Belle conclusion. Est-ce qu'il y a des questions sur cette vente de broyeur ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? La vente du broyeur est adoptée à l'unanimité. Félicitation pour cette première magistrale délibération. »

*Après avis de la Commission environnement du 12 mai 2014, il est proposé au Conseil Municipal :*

- 1. D'ALIENER à CMA MILLAU 7 rue de la Paulèle 12100 MILLAU, Le broyeur à branche Saelem réformée, N° de parc 6506, pour la somme de 4784€ T.T.C.*
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document découlant de ce dossier*

***Adopté à l'unanimité***

**Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 44 :**

**44. "Dissimulation des réseaux – rue Victor Hugo dans le cadre de la convention avec le SIEDA"**

« Concernant le réseau électrique dans la rue Victor HUGO, il a été décidé pour l'embellissement de cette rue d'enfouir ce réseau électrique. Le montant est estimé à 26 044,29€ HT et la participation de la Commune portera uniquement sur 30% du montant soit 7 813,29€. En même temps on a une dissimulation du réseau téléphonique dans le cadre du même projet et le coût est estimé à 7 973€ et la participation de la Commune est à 50% soit 3 986,96€. »

**Monsieur le Maire**

« Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. »

*Après l'avis de la Commission Travaux/Voirie/ Stationnement du 12 mai 2014, il est demandé au Conseil Municipal :*

- 1. D'APPROUVER le projet de dissimulation du réseau électrique et réseau téléphonique de la rue Victor Hugo,*
- 2. D'ENGAGER les crédits nécessaires au paiement de la participation due au S.I.E.D.A.*

***Adopté à l'unanimité***

## **Monsieur CONDOMINES rapporte la délibération n° 45 :**

### **45. "Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de la rue du Pont de Fer et de la rue des Jardins"**

« Un vieux réseau puisque c'est en câble électrique apparent, il est opportun d'améliorer l'esthétique du réseau et de prévoir une dissimulation. Le projet de mise en souterrain de la rue du Pont de Fer et de la rue des Jardins est estimé à 78 348,99€ et la participation de la Commune portera sur 30% soit 23 504,70€, « idem » pour la dissimulation du réseau France Telecom qui est estimé à 4 437,96€ avec une participation de la Commune de 50% soit 2 218,98€. »

#### **Monsieur le Maire**

« Je mets cette dernière délibération aux voix. Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. »

*Après l'avis de la Commission Travaux/Voirie/ Stationnement du 12 mai 2014, il est demandé au Conseil Municipal :*

- 1. D'APPROUVER le projet de mise en souterrain du réseau électrique et réseau téléphonique de la rue du Pont de Fer et de la rue des Jardins,*
- 2. D'ENGAGER les crédits nécessaires au paiement de la participation due au S.I.E.D.A.*

***Adopté à l'unanimité***

#### **Monsieur le Maire**

« Ce n'est pas à l'ordre des questions diverses mais Nathalie FORT souhaite vous faire un petit compte rendu de son déplacement à Bridlington, mandatée par le Conseil Municipal. »

#### **Madame FORT**

« Je suis partie une semaine à Bridlington. Je m'étais fixée quelques objectifs notamment trouver une école susceptible d'échanger avec l'école Jules FERRY. J'ai rencontré beaucoup de personnes sur place notamment la nouvelle élue à la Ville qui est Madame FINLAY qui vient juste d'être élue quasiment en même temps que nous. C'est une personne qui est extrêmement intéressée par notre jumelage et également par les nouvelles technologies, l'information et la communication. A ce titre-là, elle fait partie du Conseil d'administration d'une école primaire. Elle a proposé cette école. Il se trouve que dans cette école les élèves ont le français en option. Nous lui avons présenté le projet pédagogique de Jules FERRY, pour elle cela semble tout à fait correspondre. J'ai rendez-vous le 16 juin à l'inspection académique pour en discuter a priori c'est bien parti. Je me suis rendue également sur les lieux où travaillent les jeunes millavois qui partent l'été à Bridlington. Il a des restaurants, des commerces sur la côte. Cette année, le comité a reçu très peu de demandes de la part de jeunes pour partir à Bridlington. Je pense qu'il serait intéressant de les aider à mettre en place un site internet qui s'adresserait spécifiquement aux jeunes parce que c'est la première fois qu'ils ont aussi peu de demandes alors qu'il y a des places pour des jobs d'été. J'ai avancé sur d'autres points mais je voulais surtout vous parler de ça. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci Nathalie pour cette information. »

#### **Monsieur LEFEVERE**

« J'ai juste une petite info, il nous manque encore 9 assesseurs pour les élections européennes de dimanche donc s'il y a des volontaires merci de bien vouloir prendre attache avec le service population. »

#### **Monsieur le Maire**

« Merci à tous, bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50.

Fait à Millau, le 02 juin 2014

Le Secrétaire de Séance

**Nicolas LEFEVERE**

Le Maire de Millau,

**Christophe SAINT-PIERRE**